



Passage de voiture dans cour de copro

Par **fleexfit**, le **09/09/2009** à **21:19**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement dans une copropriété avec une cour commune mitoyenne avec un terrain à bâtir de 200m², ce terrain à bâtir jouit d'une servitude de passage voiture et piéton dans notre cour commune.

Le terrain vient d'être vendu récemment et la construction d'une éventuelle maison sur celui-ci va rendre très difficile voire impossible le stationnement de mon véhicule sur ma place de parking.

Je me demande donc s'il y a une loi qui régit la circulation ou ce genre de problème dans une cour ou si une personne connaît la réponse à ce problème.

Merci d'avance cordialement